

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme PERES
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CERVETTI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. AMIDEI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI
Mme CURCIO	à	M. BARTOLI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. LAUDATO	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 / 95

Autorisation donnée à monsieur le Maire de solliciter les subventions relatives aux travaux Groupe Scolaire Sampiero.

Monsieur le maire expose à l'Assemblée :

Lors des commissions de sécurité et des conseils d'écoles plusieurs problèmes de sécurité ont été soulevés et doivent être réglés pour continuer à accueillir les élèves en toute sécurité.

Une étude a été effectuée afin de définir les travaux structurants à réaliser.

Le présent dossier vise donc à financer les travaux à l'école Sampiero pour l'amélioration des conditions d'hébergement, et les mises aux normes de sécurité et d'hygiène.

Les travaux à réaliser sont répartis comme suit :

Nature des travaux

GS Sampiero Restructuration cuisine et office	
Travaux	Montant € HT
sol	21 185,56
ouvrage de répartition	100 045,35
peintures	13 353,54
plomberie/sanitaire	29 962,20
électricité/sécurité	8 716,00
évacuation vide sanitaire	42 435,03
total	215 697,68

Coût prévisionnel de l'opération et modalités de financement

Montant de l'opération : 215.697,68 € HT

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Participation CTC (30% du montant HT) :	64.709,30 €
Participation Conseil Général (35 % du montant HT) :	75.494,19 €
Part communale (calculée sur le montant HT) :	75.494,19 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le présent programme relatif aux travaux de l'école Sampiero.

D'adopter le plan de financement de l'opération.

D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Charles Cervetti, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Municipale compétente en date du 10 avril 2013,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le présent programme relatif aux travaux à l'école Sampiero.

ADOPTÉ

Le plan de financement précisé ci-après :

Montant de l'opération :	215.697,68 € HT
Participation CTC (30% du montant HT) :	64.709,30 €
Participation Conseil Général (35 % du montant HT) :	75.494,19 €
Part communale (calculée sur le montant HT) :	75.494,19 €

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse et du Conseil Général de Corse du Sud..

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Dr Simon RENUCCI